

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du Bureau du lundi 11 août 2025 par consultation électronique
Procès-verbal n°1

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. CHARON Gaël, PLAINCHAMP David

CLASSEMENTS & AFFECTATIONS

Courrier de Pierrick ALCOBENDAS.

Une erreur informatique provenant d'une extraction des notes du logiciel Evalbox s'est produite concernant Pierick ALCOBENDAS. La note de 0 lui avait été attribuée concernant l'examen n°2 (examen non réalisé).

Attendu que suite à son échange téléphonique avec le Président Bruno DUPUIS, l'intéressé a transmis par mail le 30 juin 2025 une copie d'écran de son résultat réel notifiant la note de 12/20.

Attendu qu'après un échange auprès de Paul HERGAULT, responsable de la formation d'Evalbox et vérification au niveau du logiciel, la note de 12/20 était bien validée.

L'intéressé a bel et bien effectué l'examen mais avec un jour de retard. Il convient donc de le rétablir dans ses droits en lui attribuant la note de 11 (note examen 12 – 1 point de pénalité) = 11 conformément à la décision prise dans la réunion du lundi 02 juin 2025 (Procès-verbal n°04).

En obtenant la note de 11/20 au second examen, sa nouvelle moyenne théorique est de 12.8/20 (au lieu de 5.1, note inférieure à 10 qui avait entraîné sa descente en D3 – cf article 18 RI CDA).

L'intéressé, de par son nouveau classement, est réintégré à l'effectif **Arbitre D2**.

Le bureau de la CDA demandera que cette modification soit validée par les membres du Comité de Direction.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
Gaël CHARON**